

2021_CT2_523

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026"

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 30 novembre 2021

05_2_01

■ ■ **Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026"**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 16 décembre 2021

8867

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien à l'innovation et au développement industriel occupe une place centrale dans l'Agenda Economique de la Métropole.

La participation aux projets de Recherche & Développement collaboratifs est un excellent moyen de stimuler la recherche industrielle et de favoriser la compétitivité des entreprises. Ces projets font en effet coopérer des grands groupes, des PME et des laboratoires de recherche. La Métropole a fait le choix de soutenir les PME du territoire engagées dans un projet de R&D collaboratif, qui sont ainsi à même de développer de nouveaux produits et de capter de nouveaux marchés, nécessitant de nouveaux recrutements. Ce dispositif favorise ainsi l'activité économique et l'emploi sur le territoire.

Cette opération de soutien aux projets de R&D collaboratifs est basée sur des subventions attribuées à la suite d'Appels à Projets récurrents, que ce soit dans le cadre du Fonds Unique Interministériel, sous l'égide de l'Etat (2006 à 2018) ou au titre du programme PSPC Régions (depuis 2019). A la suite d'une présélection des projets par l'Etat et la Région, un tour de table des financeurs est organisé pour recueillir les intentions de cofinancement. La Métropole a fait le choix d'apporter son soutien aux PME/TPE qui bénéficient généralement d'une subvention d'un montant entre 60.000 € et 80.000 €. Les services de la Métropole procèdent ensuite à l'instruction des projets pressentis, en vue d'une proposition de financement dans le cadre d'une délibération soumise au vote du Conseil de Territoire. Il est généralement souhaitable d'éviter les financements croisés, sauf si l'ampleur de l'assiette financière nécessite d'autres interventions financières.

Dans l'ensemble, les entreprises s'étant engagées dans un projet de R&D collaboratif ont su développer de nouvelles compétences et faire évoluer leur technologie. Elles ont réussi à développer leur activité et à créer ou pérenniser des emplois.

La mise en œuvre de cette opération est ainsi basée sur des autorisations de programmes

successives qui permettent chacune de co-financer entre 6 et 12 projets menés sur une durée de 3 à 5 ans, sachant que le versement des subventions s'effectue en trois fois (30 % – 40 % - 30 %). Les AP les plus anciennes sont clôturées lorsque tous les projets ont été soldés.

A ce jour, 8 autorisations de programme ont été votées dont la moitié a été clôturée. Depuis 2008, plus de 80 subventions ont été accordées à des entreprises du Pays d'Aix, pour un montant total de plus de 5,5 M€. Plus de 4 M€ ont été versés à ce jour. Il convient de noter que les partenaires institutionnels sont étroitement associés au suivi de ces projets, au travers de revues de projet annuelles. Les subventions sont soldées au prorata des dépenses effectuées.

Il est proposé en l'occurrence de mettre en place une nouvelle opération de 700.000 €, avec un premier Crédit de paiement de 108.000 €.

L'opération d'investissement 2021201300, « Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026 », d'un montant total de 700.000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, enregistrée dans l'autorisation de programme 21 2 031 BP 13 du programme P090 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 700.000 € TTC, sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021201300 « Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026 » pour un montant de 700.000 € TTC sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix rattachée au programme 03 « Développement Economique », Code AP 21 2 031 BP 13.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée, établi comme suit :

2021201300 « Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026 » :

Montant : 700 000,00€ TTC

CP 2022 : 108 000,00€ TTC

CP 2023 : 120 000,00€ TTC

CP 2024 : 160 000,00€ TTC

CP 2025 : 160 000,00€ TTC

CP 2026 : 152 000,00€ TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projets de R&D collaboratifs 2022 - 2026"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **02 DEC. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_523-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021